

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je demande au député d'avoir le courage de m'accuser de mauvaise foi ou de retenir des renseignements qui devraient être communiqués à la Chambre. J'aimerais qu'il ait le courage de m'accuser formellement plutôt que de se livrer à des insinuations. J'ai toujours déclaré à la Chambre que nous faisons de notre mieux pour fournir des renseignements aussi complets que possible à tous les députés.

Je voudrais rappeler au député la réponse que je lui ai donnée le 30 janvier 1979. Cette réponse est toujours valable et je n'accepterai pas ce genre d'insinuation de la part d'un député qui se plaint sans fondement concernant des questions qui coûtent des milliers de dollars aux contribuables canadiens. Nous sommes encore en train de chercher les réponses à ces questions pour qu'elles soient aussi complètes que possible. Il obtiendra ces réponses dès que nous aurons tous les détails nécessaires.

Je lui demande d'avoir le courage de porter des accusations claires et nous verrons ensuite ce qui se produira.

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, car le secrétaire parlementaire a refusé de répondre à mes questions sous prétexte que cela coûtait trop cher. J'ai demandé précisément . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le secrétaire parlementaire n'a pas refusé de répondre aux questions du député. Il a dit que le député se plaignait de ne pas obtenir des réponses qui coûtaient très cher à préparer, mais il n'a pas refusé d'y répondre.

**M. Beatty:** Le secrétaire parlementaire a dit, en tout cas, qu'il coûtait très cher de répondre à ces questions. J'ai demandé précisément, à plusieurs reprises, que le secrétaire parlementaire me prévienne quand la réponse à une question coûtait trop cher, afin que je retire ma question s'il pouvait prouver ce qu'il avançait. Il ne l'a pas encore fait. S'il fait de telles affirmations, il doit au moins justifier ce qu'il avance.

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, si le député voulait bien écouter, je viens de lui dire que, même si je trouve ses questions stupides, et si cela coûte très cher aux Canadiens, nous essayons d'obtenir tous les renseignements demandés afin de lui fournir des réponses complètes et détaillées le plus tôt possible.

**Une voix:** Quand?

**M. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur l'Orateur, je conteste l'excuse constamment invoquée pour ne pas répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. J'en ai un bon exemple. Le secrétaire parlementaire avait répondu que cela coûterait \$6,500 pour répondre à une de mes questions. J'ai téléphoné au service de recherches du CP à Montréal, qui, dix minutes plus tard, m'a donné la réponse par téléphone. Cela n'a pas

### Les transports

coûté \$6,500. Je pense qu'on invoque trop facilement ce genre d'excuse.

**M. l'Orateur:** Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

● (1520)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—  
L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE DU MINISTRE AU CHAPITRE DES  
TRANSPORTS

**M. Don Mazankowski (Vegreville)** propose:

Que la Chambre blâme le ministre des Transports de n'avoir pas convenablement réglé les questions de transport dans ce pays et notamment de n'avoir pas:

- 1) élaboré une politique convenable pour les transports maritimes;
- 2) maintenu des normes acceptables en matière de sécurité des transports aériens;
- 3) réglé convenablement la question du transport du grain, d'où des centaines de millions de dollars de pertes pour les producteurs et pour l'économie canadienne;
- 4) pris en considération les épreuves infligées aux collectivités et aux producteurs par l'application du rapport du Comité d'action des chemins de fer des Prairies;
- 5) pris l'initiative de façon uniforme en matière de transports urbains;
- 6) dirigé efficacement et objectivement l'adjudication des contrats et l'administration des concessions de location d'automobiles dans les aéroports internationaux du Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je voudrais rappeler aux députés que les délibérations sur cette motion se termineront, conformément à l'article 58(1i) du Règlement, à l'heure habituelle de l'ajournement aujourd'hui.

**M. Mazankowski:** Monsieur l'Orateur, on peut résumer cette motion que j'ai présentée aujourd'hui au nom de mon parti en disant qu'elle blâme le ministre de ne pas avoir convenablement réglé les problèmes ayant trait au transport, et le gouvernement de ne pas avoir été capable d'élaborer une politique nationale complète des transports qui aurait éliminé ces problèmes.

Nous avons profité de cette motion pour signaler six sujets précis de préoccupation qui sont, à mon avis, six lacunes flagrantes. En signalant ces six lacunes, nous espérons démontrer au cours du débat aujourd'hui que le ministre et le gouvernement dont il fait partie sont tout à fait incompetents, indécis, incapables de montrer la voie, et lamentablement usés.

Il y a là six exemples, monsieur l'Orateur, mais il aurait pu y en avoir plus . . . peut-être 101 de plus. Nous aurions pu, par exemple, parler dans cette motion du fait que le ministre a inutilement causé des tensions au centre de formation de Cornwall où, par son mauvais choix des mots, il a critiqué et injustement sali certains des instructeurs qui y font un travail très difficile.